

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUÉS, rue Lepelleuier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 30 septembre 1845.

Le peuple grec s'est lassé d'un pouvoir qui a trahi toutes les promesses, déçu toutes les espérances, heurté tous les sentiments nationaux, méconnu tous les besoins de la nation ; il s'est levé sur plusieurs points à la fois, le même jour, à la même heure, a déclaré sa volonté et forcé le roi d'appeler les représentants du pays pour faire enfin une constitution. Cet événement était prévu, et si l'on peut s'étonner de quelque chose, c'est qu'il ait tardé aussi long-temps. Il y a chez les peuples une longanimité dont les rois abusent avec une incroyable facilité, toujours disposés qu'ils sont à croire que rien ne doit leur résister, et que le peuple est heureux quand les coffres de la liste civile se remplissent sans trop de difficulté. Le roi Othon, imposé par les puissances protectrices, a complètement oublié qu'il gouvernait un peuple qui avait acheté sa liberté par une héroïque résistance ; il a transporté en Grèce non seulement une cour bavaroise, mais une petite armée, en sorte que la Grèce a pu se croire conquise et occupée par ses vainqueurs. C'est à peu près l'erreur, la faute de tous les princes étrangers nommés pour gouverner un pays dans lequel ils sont inconnus ; ils savent rarement adopter les mœurs, étudier les besoins et par conséquent satisfaire les vœux des nations à la tête desquelles ils se trouvent tout-à-coup placés par les combinaisons de la politique.

Le roi Othon est sans valeur personnelle, sans intelligence ; aussi sa cour gouvernait-elle complètement. C'est donc contre la cour, contre cette sorte d'armée d'occupation, que le mouvement a été principalement fait. Le départ des favoris a été demandé et promis. La cour a compris qu'elle n'était pas assez forte pour lutter contre une population qui se prononçait avec unanimité ; elle a cédé de mauvaise grâce, mais sans résistance matérielle, ce qui explique pourquoi la révolution a eu lieu sans effusion de sang. On croit que le roi cache sous une apparente adhésion des projets contre-révolutionnaires, et qu'il s'efforcera de détruire les effets du triomphe pacifique obtenu par le peuple. De pareilles pensées n'auraient rien qui dût étonner : les princes s'aveuglent facilement ; mais des tentatives de réaction seraient fort dangereuses, et si les craintes se réalisaient, le roi Othon pourrait perdre, dans la lutte qui s'engagerait inévitablement, plus que sa cour : il courrait risque de perdre encore son trône.

Quelques personnes semblent croire que les intrigues de la Russie ont inspiré le mouvement qui vient d'avoir lieu, et elles attribuent ces menées au désir de détruire en Grèce l'influence de la France. Il y a ici une distinction importante à faire. Ce n'est pas d'aujourd'hui, il est vrai, que la Russie cherche à étendre son protectorat sur la Grèce, assez de faits l'ont prouvé depuis quinze ans ; le cabinet de St-Petersbourg veut dominer tous les états arrachés à la Porte, démembrés de l'empire turc. Mais l'influence française était-elle bien réelle sur la cour d'Athènes ? N'avait-on pas oublié quelque peu à cette cour les sacrifices du gouvernement français ? L'établissement en Grèce d'un gouvernement réellement représentatif, c'est-à-dire se rapprochant, autant que le permettent les différences de mœurs et d'usages, de nos propres formes gouvernementales, n'aurait-il pas pour résultat, loin de détruire l'influence française, de rapprocher les Grecs de nous en leur donnant la France pour modèle et pour exemple ? Nous posons ces problèmes que les événements qui vont suivre pourront seuls résoudre

d'une manière complète. Toutefois, quelles que soient les intentions secrètes de la Russie, quelque rôle qu'elle ait joué dans la révolution qui va changer la constitution de la Grèce, il appartient réellement à la France de prendre sur ce pays une légitime influence dans les circonstances actuelles. Pour cela il faut bien se garder de favoriser les menées de la cour bavaroise du roi Othon ; il faut au contraire aider le peuple grec à établir d'une manière solide, durable, le gouvernement qu'il croira devoir se donner, protéger sa liberté intérieure contre ceux qui tenteraient de la lui ravir et son indépendance contre les puissances qui croiraient trouver dans les embarras d'une révolution une occasion de l'asservir. M. Guizot saura-t-il remplir un rôle aussi noble et aussi élevé ?

— Les affaires d'Espagne offrent d'étranges alternatives et de hautes leçons. Barcelonne s'est aperçue trop tard qu'en cédant à sa haine légitime et justifiée contre le régent, elle avait favorisé le triomphe des ennemis de la liberté espagnole, elle leur avait donné des armes. Elle a repris sa bannière insurrectionnelle, rétabli, abandonné, et enfin reconstitué la junte centrale, autour de laquelle les populations viennent aujourd'hui se ranger. Ce n'est plus seulement la Catalogne qui se lève ; l'Aragon se prononce, et sa capitale, Saragosse, s'est détachée du gouvernement. Le cabinet de Madrid est dans l'abattement, et les affaires de Christine sont en assez mauvais état ; jamais réaction ne s'est faite avec plus de rapidité et n'est venue désavouer aussi promptement ceux que l'imprévoyance avait élevés.

Dans cette lutte sans fin du peuple espagnol contre ses gouvernements, Barcelonne semble vouée à la destruction. Naguère on la bombardait au nom du régent, on la bombarde aujourd'hui au nom du ministère Lopez qui a succédé au régent. Ainsi, deux pouvoirs opposés, ennemis, l'un élevé par la révolution qui a renversé l'autre, s'accordent en ceci que tous deux ils frappent la même ville de la même manière, du haut de la même citadelle, avec les mêmes soldats. Ainsi, les gouvernements tombent, les peuples croient en les renversant obéir à une idée, et toujours la même force matérielle, aveugle, inintelligente, frappe sans hésiter, au commandement des chefs passagers de ces gouvernements transitoires presque aussitôt renversés qu'élevés. Assurément il y a dans ce double fait une haute leçon, et ceux qui défendraient encore les forts détachés doivent comprendre l'usage qu'on en peut faire.

Le triomphe de l'insurrection n'est pas encore assuré ; Barcelonne sera exposée aux plus horribles malheurs tant que le fort de Montjuich tiendra, et il ne semble pas vouloir céder. Le général qui commande les troupes de la junte a, si l'on en croit le télégraphe, éprouvé un assez grave échec ; toutefois, le cabinet de Madrid est assez peu rassuré : il vient de réunir dans la même main le pouvoir civil et le pouvoir militaire de Madrid, mesure qui fait présager l'état de siège, et il tourne ses regards vers les Tuileries. Nous verrons si, après toutes les belles maximes débitées sur la non-intervention quand on criait au pouvoir de secourir les hommes qui se battaient au nom de la liberté, on osera porter secours à un gouvernement qui débute en violant les lois établies et en détruisant les conquêtes du peuple.

M. Jules Bastide, rédacteur en chef du *National*, a été invité le 27 à une réunion de journalistes qui a eu lieu le lendemain

matin chez M. Arago, à l'Observatoire. M. Bastide n'a pas cru devoir assister à cette réunion ; il a adressé à l'honorable M. Arago la lettre suivante pour expliquer les raisons qui le font s'abstenir :

A M. ARAGO.

Paris, le 28 septembre 1845.

Monsieur,

J'ai reçu hier de notre ami Ferdinand Flocon une lettre par laquelle je suis convoqué à une réunion de journalistes qui doit avoir lieu aujourd'hui chez vous. Je dois vous dire quel est le motif qui m'empêche d'avoir l'honneur d'y assister, et que j'avais au reste déjà fait entendre à M. Lesseps. Ce motif, le voici : je le dis sans vouloir blesser personne, c'est la présence du parti légitimiste dans la réunion. Sans doute je comprends très-bien que nous nous concertions avec MM. les légitimistes lorsqu'il s'agit de liberté de presse, comme dans l'affaire de notre malheureux ami Dupoty ou dans celle des annonces judiciaires ; mais en matière de défense nationale, je ne les reconnais pas juges compétents. Quelle que soit leur probité, ils ne peuvent avoir la même horreur que nous de l'invasion étrangère, à laquelle seule ils ont dû par deux fois la restauration de leurs princes. L'un d'eux parlait, il n'y a pas huit jours, des avantages qui avaient pu résulter pour la civilisation en général de la prise de Paris par les alliés. Je ne saurais, quant à moi, m'accorder avec des esprits qui admettent une pareille doctrine, car je regarde l'invasion étrangère comme le pire des maux, et je crois que tout doit être subordonné au besoin de l'éviter. Je l'ai déjà dit et imprimé, si les Prussiens et les Anglais se présentaient, par impossible, pour renverser le gouvernement actuel et établir chez nous la république, je me battrais contre les Prussiens et les Anglais.

Ce point de vue n'est pas celui des légitimistes. Aussi ne pouvons-nous avoir de terrain commun avec eux au sujet de la défense nationale, et une réunion momentanée n'aboutirait certainement qu'à une prochaine scission.

En ce qui touche les fortifications, ils n'en veulent à aucun prix ; moi, je les veux comme vous les voulez vous-même, heureux de marcher sous le drapeau que vous avez planté le premier en 1840. Je demande après vous l'enceinte continue avec les ouvrages de Charenton et de Saint-Denis. Je ne cesserais de solliciter la chambre pour que les autres ouvrages soient détruits ou mis du moins dans l'impossibilité de nuire. Dans tous les cas, je ne crois pas que l'on puisse continuer à accorder les subsides jusqu'à ce que le présent ministère ait disparu pour faire place à un autre qui donne les garanties les plus solides d'une bonne et loyale exécution de la loi de 1841.

Telle est ma profession de foi ; je ne puis rien y ajouter ni rien en retrancher. Si vous pouvez, ce que je ne crois pas, en faire adopter les principes par la réunion, j'adhère d'avance aux résolutions qu'elle prendra. Dans le cas contraire, je resterai avec vous, y fusse-je seul, consciencieusement sûr de ne pas me tromper.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre concitoyen.

BASTIDE, rédacteur en chef du *National*.

Paris, le 29 septembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La réunion des journalistes a eu lieu chez M. Arago ce matin à onze heures. Il a été convenu qu'une lettre de M. Arago, dans laquelle l'opinion de l'honorable député sur la fortification parisienne sera exposée, sera publiée. M. Arago y démontrera l'utilité d'une enceinte et le danger auquel les forts détachés en général exposent Paris. Il paraît que les journaux de la réunion sont disposés à se ranger à l'avis de M. Arago. S'il en est ainsi, M. Arago aura accompli un grand miracle, puisque depuis dix jours on bataille contre un journal qui partage entièrement son opinion. L'union est plus que jamais nécessaire ; nous la demandons à tout le monde avec instance.

— Un nouvel accident vient de frapper la famille de M. Hugo. Le général Hugo, oncle de l'écrivain, et marié à Tulle, vient de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 1^{er} OCTOBRE.

La Viole d'amour. — Chronique florentine.

LE LUTHIER ET LA FLEURISTE.

(Suite.)

Pour la jeune fille il y avait grand plaisir à être flattée par Pietro touchant ces fleurs sorties de ses doigts qui parsemaient son atelier. Une fois, par exemple, que l'artiste, un peu plus hardi que d'habitude, était entré à l'improviste dans la mystérieuse retraite où s'accomplissaient tant de merveilles, il vit une rose négligemment couchée parmi les outils d'acier et d'ivoire qui avaient servi à la créer. Il poussa un cri. Metella, épouvantée, était sortie tout-à-coup du petit coin où elle travaillait, blottie comme l'oiseau en son nid ; puis elle avait vu derrière elle Pietro Cremonin tenant la précieuse rose entre les deux doigts et la contemplant avec une sorte d'extase.

— Metella ! Metella ! s'écriait le luthier, tout en couvrant de baisers le cou de la jeune fille, voici un chef-d'œuvre ! Savez-vous qu'il ne manque plus que les parfums du printemps sur cette gaze découpée pour qu'on soit tenté de la cueillir ? A quelle heure et sous l'influence de quelle pensée avez-vous fait cette rose ? Quel sylphe du ciel a chanté pendant que vous y travailliez ? Quel rayon de soleil en a coloré les feuilles ?

— Mais, à ces mots, Metella s'était penchée vers son amant avec un grand mouvement de chatte qui fait patte de velours.

— Je ne sais pas ce que c'est qu'un sylphe, répondit-elle ; mais il y avait dans la chambre un rayon de soleil qui tremblait comme une auréole d'or, et le vent m'apportait par bouffées la chanson d'un facteur de violes, mon voisin, qui se nomme Pietro Cremonini. Quant à cette rose, elle est peu de chose en elle-même ; j'en ai fait plus de mille aussi belles.

— Metella, reprit le luthier, n'en parlez pas avec dédain : cette fleur est une chose aussi belle en son genre que l'œuvre d'un grand maître ; il y a tout un poème là-dedans, c'est la nature dans toute sa vérité. Quelle

grâce dans ces pétales mous et pâles ! Quelle finesse dans l'intérieur de ce calice ! Quelle souplesse dans tout ce travail ! Quelles étoffes merveilleuses employez-vous donc pour cela, Metella ? Certainement il faut que les fées s'en mêlent un peu...

Puis il était lui-même retourné à ses instruments.

Les violes, qui commençaient déjà à inonder toute l'Italie, c'étaient ses roses à lui. A ses yeux, elles étaient toute une mine de diamants où abondaient les pierres précieuses. Pourtant il arrivait plus d'une fois que Pietro fût mélancolique et sombre devant tant de chefs-d'œuvre inachevés dont il était encore plus le gardien que le maître. N'en être en quelque sorte que le dépositaire, c'était là la pensée qui nourrissait sa tristesse. Par une inexplicable bizarrerie de caractère, l'artiste tenait à ses violes comme Cardillac à ses bijoux. Lorsqu'à force de patience, il avait enfanté un instrument nouveau, véritable bijou musical, il se complaisait à l'admirer comme un avaré, sans vouloir s'en dessaisir à quelque prix que ce fût.

— Ils sont là, disait-il, tous nés de moi. Je chante avec eux, je les écoute ; ils sont l'autre moitié de ma vie. Faut-il donc les vendre ? A quoi bon, puisqu'il faudrait toujours en faire de nouveaux ? Non, je les garde comme un trésor qui n'existerait plus du jour où il serait profané. Eux et l'amour de ma douce Metella, c'est assez de bonheur. Aïmons !

Pietro Cremonini aimait donc, chantait et ne voulait plus abandonner ce que sa main façonnait dans le bois harmonieux. Quant à ce qui était de vivre suivant le sens logique de l'expression, il n'y tenait pas autrement. D'ailleurs, avec des instruments qui remplissaient sa maison d'harmonie, avec une maîtresse qui comblait son cœur d'amour, il était bien éloigné de se croire pauvre.

IV.

LE CONCOURS.

Cependant, vers la même époque, un événement de quelque importance mit toute la ville de Florence en émoi. La grande-duchesse Eléonore de Toscane, dont presque tous les enfants devaient mourir assassinés par leur père, venait d'accoucher d'une fille à laquelle on avait choisi pour patronne sainte Cécile, la divine harpiste des anges. Pour que ce jour fût

marqué désormais par une date solennelle, la princesse, qui elle-même aimait et cultivait les arts, avait ouvert un concours où poètes, peintres, sculpteurs et musiciens étaient admis à produire une ode, un tableau, une statue, un hymne ou quelque instrument inconnu et nouveau. Les récompenses devaient être, pour ceux qui emporteraient le prix, une grosse somme d'argent d'abord, puis telle faveur qu'on demanderait à la grande-duchesse, une charge au palais, la grâce d'un proscrit ou un titre de noblesse.

Les titres, les grâces, les charges n'étaient guère du goût de Pietro. Néanmoins, à cette nouvelle d'un concours qui devait remuer toute l'Italie inspirée, l'artiste éprouva une cruelle hésitation. S'il se décidait à la lutte, s'il convenait de créer quelque chose qui n'existât point encore, il lui fallait renoncer aux habitudes de calme bonheur qu'il s'était faites ; d'un autre côté, avec un peu de noble audace, il courait la chance de se gagner pour sa jolie fiancée et pour lui la même douce existence avec les garanties d'un avenir meilleur.

Ajoutons que la jeune fleuriste, comme un serpent tentateur, venait contrarier sa paresse.

— Concours donc, lui disait Metella en lui faisant un collier de ses deux bras, concours donc, cela pour toi ? N'es-tu pas, comme moi, un enfant vaillant, qu'est-ce que cela pour toi ? N'es-tu pas, comme moi, un enfant de cette Corse où l'on vient au monde avec des bras de fer ? Mais d'ailleurs je ne te quitterai pas un moment, paresseux ! Dès que le labeur te leurs je ne te quitterai pas un moment, paresseux ! Dès que le labeur te devendra pénible, je chanterai, pour te déridier, une chanson des pères de nos montagnes, un rythme d'amour pour te reposer, un chant de *vedetta* pour donner du cœur. Si, en dépit de ces chansons, le sommeil vient presser ta paupière, moi, qui suis toujours folle, je te ferai partager ma folie ; je te prendrai par la main, et nous danserons jusqu'à ce que le sommeil se soit envolé. Et vois, Pietro : si tu es vainqueur, si tu remportes le prix, je ne te dis pas que Naples, Pise, Parme, Rome et Venise murmureront ton nom parmi les noms glorieux, mais tu seras devenu riche, mais tu auras un manteau aux larges plis, et moi des dentelles à jour, des rubans verts et roses à n'en savoir que faire. J'aurai aussi des

perdre sa femme. La mort l'a surprise à la campagne où elle était allée passer quelques jours. Elle avait trente-sept ans, et laisse un fils qui en a quinze et une fille qui en a sept.

— La mairie du Mans a été installée mardi dernier.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 septembre 1843.

La première affaire faite dans la coulisse l'a été au cours de 81 35, puis la rente est montée graduellement jusqu'à 81 72 1/2, et elle a ouvert au parquet à 81 75. Pendant la durée de la bourse il y a eu de nombreuses réactions, mais toutes sans grande importance. La rente est d'abord tombée à 81 65, puis elle est remontée à 81 80, cours qui n'a été fait qu'au parquet; elle est ensuite retombée à 81 50, et elle a fermé à 81 55.

Dans la coulisse, on a offert à 81 50.

Cinq pour cent	120 60	Trois pour cent belge	74 15
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	» »
Quatre pour cent	103	Caisse Lafitte	1100 »
Trois pour cent	81 50	—	5075 »
Actions de la Banque	3270 »		
Obligations de Paris	1320 »		
Rentes de Naples	107 60	Paris à Rouen	712 50
Etats Romains	0/0	Paris à Orléans	660 »
Dettes actives d'Espagne	26 7/8	Rouen au Havre	535 »
Cinq pour cent belge	106 1/2	Strasbourg à Bâle	188 75

Quand fut prononcée par la cour des pairs la condamnation cruelle que subit encore aujourd'hui M. Dupoty, tous les journaux indépendants firent une déclaration par laquelle ils protestaient énergiquement contre la complexité morale. Cette déclaration fut signée d'un commun accord par la presse opposante de Paris et des départements, car il y avait unanimité dans cette question, et tous les écrivains, quelle que fût leur couleur politique, pouvaient s'allier sans risque de voir leur cause compromise par de dangereux auxiliaires. La liberté les réunissait tous, par principe et par intérêt, sous la même bannière. Les radicaux se montraient fidèles à leurs doctrines fondamentales, au nom desquelles ils réclament pour tous le droit imprescriptible de la justice et de la liberté d'écrire; les dynastiques, qui partageaient d'ailleurs en partie l'opinion des radicaux, obéissaient à un sentiment d'équité commun, qui inspirait également les légitimistes; tous sentaient que la même menace pesait sur leur tête.

Comment cette déclaration si importante resta-t-elle abandonnée?

Aujourd'hui cependant, plus que jamais, la liberté de la presse est compromise par les plus audacieuses tentatives. Après la complexité morale a surgi la complexité des imprimeurs; puis sont venues les poursuites contre des auteurs inconnus d'articles incriminés, les procès contre les actionnaires et les propriétaires des journaux, en même temps que contre les gérants, comme si ce n'était pas assez de la loi sur les annonces judiciaires, des lois de septembre, etc., etc.

Il est urgent que le pays proteste de toutes ses forces contre l'application judaïque de la loi relative aux fortifications; il est nécessaire que tous les bons citoyens s'unissent pour en réclamer la révision, sans compromettre la défense de la capitale contre l'étranger. Que de toutes parts on signe donc des pétitions.

Mais là ne devront pas s'arrêter les efforts des amis de la liberté. Il faudra, aussitôt que la question des fortifications sera vidée, que la chambre soit mise en demeure de rendre à la presse les garanties que devait lui assurer le gouvernement représentatif après la révolution de 1830. Dans cette question, tous les journaux qui ne sont pas inféodés à tous les ministères pourront facilement se mettre d'accord et faire unanimement une déclaration générale, comme ils en avaient fait une toute spéciale contre la condamnation de Dupoty. Mais pour la rendre plus efficace que n'a été cette dernière, il sera indispensable que tous les bons citoyens l'appuient de leurs signatures; quelle que soit sa composition, nous verrons alors si la chambre refusera de donner cette satisfaction à l'opinion publique.

Nous ne savons que trop qu'une grande indifférence règne aujourd'hui parmi un grand nombre de citoyens fatigués de voir s'agiter sans succès une opposition divisée, timide, quelquefois inintelligente. Mais déjà l'audace réactionnaire de nos adversaires a réveillé en partie les esprits; le sentiment d'un danger commun commence à échauffer tous les cœurs. Pendant les dernières vacances parlementaires, plusieurs députés ont annoncé de bonnes dispositions, et nous espérons qu'à la session prochaine l'opposition, plus unie, plus active, saura reconquérir le terrain qu'elle a perdu par sa faute. Quoi qu'il arrive, les circonstances extérieures et les projets contre-révolutionnaires du pouvoir auront ravivé l'énergie nationale par des débats inévitables, et alors il faudra qu'elle se manifeste de toutes parts, soit dans les élections nouvelles si la chambre est dissoute, soit, dans le cas contraire, par des pétitions universelles, de telle sorte qu'il soit impossible de refuser sans danger les réformes et les garanties nécessaires que la France a trop long-temps réclamées en vain.

Ainsi donc, prévenons aujourd'hui, s'il est possible, l'embastillement de Paris, si l'on veut admettre cette expression; mais pré-

parons-nous en même temps à empêcher l'embastillement de la presse.

A Paris et dans les départements le ministère a trouvé des scribes éhontés qui se sont chargés de déconsidérer la presse indépendante par des attaques calomnieuses et des personnalités dégoûtantes. Il s'est dit qu'il détournerait de la sorte les feuilles de l'opposition de leur polémique offensive en les forçant à se défendre, qu'il les compromettait devant le public par des injures et des diffamations, ou tout au moins qu'il les condamnerait à ennuyer leurs lecteurs de leurs débats particuliers. Cette tactique a quelquefois réussi. Cependant la plupart des journaux indépendants, assurés de l'estime de leurs concitoyens, jaloux de leur dignité, ont cru souvent ne devoir répondre à leurs adversaires que par le silence du mépris. Ce dédain a accru la rage des libellistes ministériels et encouragé leur audace. Assurés de l'impunité, ils ont dépassé toutes les bornes, ils n'ont plus connu de frein; ils ont accumulé les grossièretés sur les calomnies, les insolences sur la diffamation. (National de l'Ouest.)

Le président du conseil, ministre secrétaire-d'état de la guerre, sur l'avis des comités de l'infanterie et de la cavalerie, a arrêté les dispositions suivantes:

1^o Les cours des écoles régimentaires d'infanterie et de cavalerie pourront être continués pendant le troisième trimestre, d'après l'autorisation des maréchaux-de-camp chargés de la surveillance de ces écoles.

2^o Tout détachement de la force de deux compagnies ouvrira une école régimentaire, à moins que les exigences du service ne s'y opposent.

3^o Les maréchaux-de-camp devront recommander l'enseignement de la lecture dans les chambres et veiller particulièrement à ce qu'on s'attache à l'étude de la grammaire dans les écoles.

On a lieu de croire, dit la Gazette du Midi, que des mouvements pareils à celui d'Athènes ont eu lieu dans les provinces grecques.

Nous lisons dans le Droit :

« Deux prisonniers du Mont-Saint-Michel, les sieurs Huber et Dufour, dont la santé était depuis long-temps altérée, ont été extraits de leur prison par ordre de M. le ministre de l'intérieur, et sont arrivés hier à Paris. Ils ont été écroués aujourd'hui à la prison de Sainte-Pélagie, où ils pourront recevoir tous les soins nécessaires pour leur rétablissement. »

Un procès vient d'être intenté à l'Hermine, journal légitimiste de Nantes, pour une lettre relative au voyage du duc de Nemours et signée par M. Ange de Léon.

Les poursuites dirigées contre cette feuille portent l'empreinte de l'esprit de haine implacable dont sont animés les hommes du pouvoir contre la presse. On poursuit le gérant naturellement et d'abord; ensuite on poursuivra l'auteur, M. Ange de Léon, puisque l'article a paru avec son nom. Mais on ne s'arrête pas là. On veut poursuivre l'un des directeurs de l'Hermine, M. de Kersabiec. Déjà il a reçu un mandat de comparution pour se rendre chez le juge d'instruction. M. de Kersabiec a obtempéré au mandat, mais il a refusé de répondre aux questions qui lui ont été faites et protesté au nom de la loi violée dans sa personne.

Où s'arrêtera-t-on dans cette voie?

Avec la complexité morale, avec les procès en dommages civils, avec la poursuite facultative des propriétaires et des rédacteurs non signataires, on arrive à pire que la censure; mieux vaudrait avoir le courage de supprimer nettement la presse. Dans tous les cas sait-on désormais que c'est à cela qu'on tend. Il n'y a plus qu'une expérience à faire, c'est de voir si la magistrature prêtera jusqu'au bout les mains à ce système de ruine, de confiscation et d'inquisition. Quand cette expérience sera faite, la France verra si elle a fait deux révolutions pour subir un tel régime.

On lit dans le Persévérant :

« M. Emile de Girardin, rédacteur en chef, et M. Dujarier, gérant de la Presse, viennent de se pourvoir contre l'arrêt de la cour royale qui les renvoie devant la cour d'assises de la Haute-Vienne, comme prévenus de diffamation contre MM. Tixier-Lachassagne, Dumont-Saint-Priest, Rouchon et Fillioux. »

On remarquera sans doute que ce pourvoi, depuis long-temps annoncé, a été formé vingt jours après l'arrêt, ce qui n'annonce pas de la part du rédacteur et du gérant de la Presse un grand empressement à vider ce procès.

Le pourvoi que le gérant et le rédacteur de la Presse viennent de former tend à la cassation pure et simple de l'arrêt de la cour de Limoges. Ce pourvoi contient en outre des réserves pour, en cas de rejet, présenter par requête à la cour suprême des moyens de suspicion légitimes contre la cour d'assises de la Haute-Vienne.

souliers de Ferrare, petits et souples; j'aurai, comme une bourgeoise, un chapeau de paille jaune-doré que je surmonterai de roses comme nulle reine au monde n'en saurait avoir. Je serai plus belle que la nièce d'un cardinal, même quand sa nièce est sa fille. Concours, mon ami. Et puis une dot! Vois donc, c'est si beau une dot! On ne se marie pas sans dot. Pietro, mon sauvage paresseux, ne veux-tu pas que je sois un jour ta femme? Allons, fais une viole divine! A l'ouvrage! A l'ouvrage! Concours, paresseux, concours!

— Eh bien! j'obéis; je concourrai! je concourrai! Mais si j'échoue pourtant, si mon nom ne sort pas le premier de l'urne... On n'a pas toujours du génie au bout de ses doigts quand on veut créer. Si mon instrument était muet, si mes cordes jouaient faux ou n'étaient pas comprises, oh! alors, malheur sur mon œuvre et sur moi! malheur sur toi-même qui me conseilles!

Dès ce jour, ainsi que l'avait voulu Metella, le luthier fit toutes ses dispositions. La fièvre le prit, la fièvre de l'inspiration s'entend, espèce d'incendie qui se porte au cerveau et au cœur, horrible malaise qui fait tourner et remuer dans le ventre quelque chose de douloureux, sorte de gestation qui a aussi son enfantement. Il alluma la lampe des veillées, il travailla sans relâche et avec amour.

Pour Metella, toujours de moitié dans l'entreprise, toujours auprès de son fiancé qu'elle craignait de voir lécher, elle chantait dans ce temps-là les chansons des pères de la Corse, comme elle l'avait promis.

Dans l'atelier de l'artiste tout remuait. Convert de sueur, la poitrine haletante, Pietro semblait trembler; mais déjà la tâche prenait une forme, déjà même il avait nettement arrêté son plan. Sur son établi, devant ses yeux fixes, la matière était là, mais rien que la matière, un bois inerte et mort. C'était le moment solennel de rester ouvrier ou de devenir artiste. Un grand silence se fit: le luthier se courba; il coupa, il tailla, il disséqua; il se démena, l'œil troublé, la figure pâle, tenant dans ses deux mains son œuvre ébauchée. Il pleurait, il s'irritait, il criait comme Mozart lorsqu'il composait Don Juan, et Metella n'osait reprendre les stances de sa chanson.

— Tiens, lui dit-il en même temps avec enthousiasme, voilà une viole qui régnera en souveraine sur toute l'Italie: ce sera l'interprète des enfants qui s'aiment. Au clairon! la guerre et ses magnifiques horreurs, au

violoncelle les soupirs religieux, au cor les accents mélancoliques, mais à cette viole l'amour, Metella lui, l'amour avec ses joies, ses craintes, ses transports, ses tristesses, ses bruyantes jalousies! Depuis les secrètes aspirations de la vierge qui languit dans la solitude d'un cloître jusqu'aux caresses fougueuses de la courtisane, ma viole saura tout dire, tout rendre, tout exprimer! Viens voir!

A cette subite apostrophe, Metella s'empressa de regarder l'instrument. Ce n'était pourtant qu'une viole comme elle en avait déjà vu, et de forme vulgaire; elle était un peu plus grande que l'alto ordinaire, et rejetait son col en arrière avec grâce et coquetterie. La jeune fille compta jusqu'à sept cordes principales et un pareil nombre de jones métalliques qui traversaient le chevalet.

Voilà ce qui était arrivé. Pietro Gremolini avait imaginé de juxtaposer des cordes en boyau à des cordes métalliques dont la vibration devait donner aux premières plus de mordant et plus de pénétrabilité.

Il en fit l'épreuve sur-le-champ. L'essai réussit au-delà de ses espérances: la viole d'amour était trouvée!

Mais en même temps il retomba dans ses extravagantes préférences pour son instrument. Chaque jour, comme le Krespel d'Hoffmann, enfermé dans sa chambre, il passait des heures entières à savourer les merveilleuses intonations de sa viole.

Vint enfin le jour du concours, ce jour si impatientement attendu par cette autre artiste qui excellait à faire des roses.

— N'oublie pas, dit à Pietro la tremblante Metella, qui redoutait le retour de ses caprices, n'oublie pas que c'est aujourd'hui que tu dois nous gagner une dot et du bonheur pour toujours.

Mais c'était en vain que la jeune fille lui sautait au cou et cherchait à l'éveiller par mille adorables lutheries. Loin de répondre à ses caresses, Pietro lui manifesta l'intention de ne pas se présenter au concours. A quoi bon abandonner sa viole à la grande-duchesse? Vivre pauvre lui coûtait si peu! Mais il ne pouvait, disait-il, consentir à se séparer de son trésor... Qu'on juge de la douleur de Metella, et, si peu, du désappointement du palais Pitti, quand il fut connu que l'instrument promis ne devait pas venir! La nouveauté d'une telle bizarrerie fit autant de bruit par la ville et au milieu des artistes qu'avant l'ouverture du concours. Cosme l^{er} lui-même offrit au luthier des sommes considérables pour le déterminer à lui

« Le gérant et le rédacteur de la Presse sont sûrs de gagner du temps par ce moyen, mais les affaires criminelles sont expédiées assez rapidement par la cour suprême pour que tous ces pourvois soient jugés avant la session de la chambre et peut-être avant la prochaine session de la cour d'assises. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'Emancipation :

« Nous continuons à ne pas recevoir de nouvelles directes de Barcelonne. Il nous est parvenu seulement le premier numéro d'un nouveau journal intitulé le Verdad, sans doute par anxiété, voit le jour dans quelque localité des environs, où les bureaux des diverses administrations ont été transférés depuis le commencement des troubles. Les chrétiens ont senti le besoin de présenter les faits à leur manière. »

« Si nous empruntons donc quelques nouvelles à cette feuille, qui, ayant à former de style propre aux écrivains modérés, débute en prêchant l'extermination de la canalla, ces nouvelles ne sauraient être suspectes. »

« Eh bien! ce journal modéré, fait sous les yeux de Prim, est tout-à-fait en désaccord avec la dépêche télégraphique d'hier. D'après le Verdad, Prim, parti de Gracia le 20, est arrivé au Clot le même jour. Il avait avec lui le brigadier Castella, ses guides, les gendarmes et un bataillon de Guadalajara. Ayant appris qu'un détachement envoyé par Atmeller à San Andrés de Palomar avait établi un pont sur le Basos, grossi par les pluies, au moyen de charrettes attachées ensemble, il se mit aussitôt en mesure d'empêcher le passage. Pendant que les prononcés étaient occupés à franchir le ruisseau sur leur pont improvisé, Prim est arrivé, les chargés avec son état-major, les gendarmes et les deux compagnies d'élite de Guadalajara, et les a forcés à repasser sur la rive opposée. Prim a eu, d'après le Verdad, dix à douze blessés; les prononcés en ont emporté une quarantaine à Badalona seulement. Prim a été forcé de séjourner le 21 au Clot, avec sa division, à cause d'une pluie affreuse qui rendait les chemins impraticables. »

« Comment concilier cette version d'un journal modéré et local avec celle du télégraphe, qui fait battre Prim à San-Andrés depuis le 20 jusqu'au 23 inclusivement? »

— On nous écrit de Perpignan, le 27 :

« Nous avons reçu des nouvelles de Barcelonne en date du 24, apportées par le bateau à vapeur le Papin, qui est arrivé hier au soir à Port-Vendres. »

« Le 24, vers les trois heures de l'après-midi, le fort de Montjuich avait commencé à tirer contre la ville, et le feu était principalement dirigé contre les Atarazanas. Barcelonne était entièrement déserte, et déjà dès le matin un funeste pressentiment avait fait tenir les magasins fermés. Douze pièces de canon étaient pointées aussi contre la place Saint-Jacques. Tous ces quartiers souffraient beaucoup. On annonçait aussi qu'après l'affaire de San Andrés de Palomar, Prim aurait fait une tentative sur Barcelonne. Il occuperait, dit-on, avec ses forces, la rue de la Plateria qui aboutit à la place du Palais. »

— Le Sémaphore nous apprend d'un autre côté que le Phénicien, qui a mouillé en rade de Barcelonne le 23, est arrivé le 25 à Marseille.

Ce paquebot à vapeur n'a pu communiquer avec la ville. Le capitaine du Phénicien a envoyé sa chaloupe à terre, mais cette embarcation, accueillie à coups de fusil, n'a pu aborder. On sait que le capitaine-général Araoz a déclaré Barcelonne en état de blocus. La fusillade n'a cessé de retentir pendant que le Phénicien est resté en vue. Les insurgés, ajoute le Sémaphore, portent sur la poitrine une décoration représentant une tête de mort, mais cette particularité n'a pu sans doute être vue par les hommes du Phénicien.

Nous ne nous expliquons pas davantage comment il se trouve que le bruit d'un coup de main de Prim sur Barcelonne, qui forçait l'insurrection de rue en rue, est reproduit par le journal marseillais.

D'après le Phénicien, cet événement se passerait le 23, et d'après le Papin, le 24. Cela nous paraît louche.

— Les nouvelles de Cadix du 16 portent qu'une réaction vient d'avoir lieu à Séville, où l'on avait proclamé la junte centrale; le fameux chanoine Cepero, qui était à la tête du mouvement de Séville contre Espartero, aurait été massacré par le peuple.

Afrique française.

On lit dans le Toulonnais :

Les troupes d'infanterie devaient partir le 22 et la cavalerie le 25. Un ordre nouveau fixe le départ des premières au 21 et au 23 pour la cavalerie. Nous pensons que ce sera que le 25 ou peut-être le 24 dans l'après-midi que M. Bugeaud partira lui-

céder son instrument, mais tout fut inutile; Pietro persista dans son entêtement, il résista à toutes les offres et fut sourd à toutes les prières.

Cependant, ce qu'elle n'avait pu obtenir par aucun moyen licite, Metella résolut de se le procurer par la ruse. Au moment où Pietro était sorti, elle donna accès auprès du chef-d'œuvre de son amant à un valet du grand-duc qui emporta aussitôt la viole divine au palais.

Le soir, quand le luthier entra, son pâle visage était plus sombre que d'ordinaire. Il vit venir à lui Metella. La gracieuse enfant était toute parée, couverte de fleurs et de rubans, et lui montrait, pantelante de joie, une petite bourse de velours brodé pleine d'or. A cet aspect, un sourire amer glissa sur les lèvres de Pietro. Un secret venait de se dévoiler à ses yeux.

— Tu as vendu ma viole! lui dit-il d'une voix terrible.

Tout aussitôt il bondit sur elle, pareil à un lion furieux, et l'étrangla de ses mains crispées.

Le pauvre artiste était devenu fou de douleur.

V.

LA VENDETTA.

La prédiction de dom Geronimo s'accomplit à la lettre. Ainsi que le religieux l'avait dit en voyant mourir Paolo Gremolini, le père du luthier, vingt et quelques années auparavant, sur un grabat de la rue de Sienna, les deux familles corses, fatalement irréconciliables jusque dans leurs derniers rejets, devaient s'exterminer l'une par l'autre. Aucune alliance, même celle de l'amour, ne pouvait réussir à les rapprocher...

Quand donc la jeune fille fut inhumée en terre sainte et que les prières des prêtres eurent cessé de gémir sur cette mort violente, des Gremolini et des Porta il ne resta plus au monde qu'un pauvre artiste frappé de démence.

Aux termes du programme publié par la grande-duchesse, au moment du concours, Pietro, auteur du meilleur instrument qui fut sorti de toute l'Italie, eut sa grâce. Ce pauvre luthier, le dernier acteur comme le dernier objet d'une vendetta qui avait duré un siècle, la mérita à double titre, car, peu après avoir ruiné son bonheur par le meurtre de sa maîtresse, il ne tarda pas lui-même à s'éteindre, ainsi que le son d'une de ses vièles lorsque l'archet passe en frémissant sur leurs cordes.

PHILIBERT AUDEBRAND.

AVIS. — Dimanche 1^{er} octobre 1843, à trois heures du soir, le sieur EGGER, courrier vélocipède, donnera une représentation de sa course à pied au jardin public de la Rotonde, aux Brotteaux; il en fera trente-quatre fois le tour en trente-six minutes. C'est le même coureur qui en 1829 fit le trajet de Paris à Moscou en treize jours.
Nous ne doutons pas de l'affluence que ce spectacle attirera dans notre plus belle promenade.

GYMNASSE ÉQUESTRE
DE MM. FRANCONI ET BASTIEN, GENDRE FRANCONI.
AUJOURD'HUI SAMEDI 30 SEPTEMBRE 1843,
La première représentation de la Permission de dix heures. — L'Amazone andalouse, par M^{lle} L. Franconi. — Les Poses académiques, par M. Bastien et la jeune Paule. — Les Anglais au Manège, scène comique et dialoguée. — Manœuvre moyen-âge, commandée par MM. Bastien et L. Franconi.

conifils. — L'Équilibre des Bouteilles, par le clown Fabrini. — Le cheval Abdal, dressé par M. Bastien.
DEMAIN DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE.
La Permission de dix heures. — La Norma, montée par M. L. Franconi. — Le Carnaval de Venise, par M. Bastien. — Les Groupes romains, clowns Chaston et Fabrini. — La Lutte gymnastique, par les tous les écuyers. — Chevaux dressés.

Etude de M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Baleine, n^o 5.
Le samedi quatorze octobre 1843, à midi,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
VENTE

D'UNE MAISON
avec hangars,
Située à la Guillotière, rue d'Aguesseau, n. 2,
Saisie réellement au préjudice de sieur François Georges,
Sur la mise à prix de 42,030 fr.
Pour extrait : Signé MITAL, avoué. (5755)

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.
VENTE FORCÉE.
(PREMIÈRE PUBLICATION.)

Le lundi seize octobre 1843, à midi, il sera procédé à la vente à l'enchère, au comptant, et sur les lieux où ils se trouvent, d'objets mobiliers saisis, consistant en quatre petits bâtiments mobiles ou baraques situées à la Guillotière, lieu des Brotteaux, quai d'Aibret.
Pour extrait : BRET, huissier. (4499)

VENTE JUDICIAIRE,
Dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise à Lyon, Port-du-Temple, n^o 42, au 1^{er}.

Le mardi vingt-quatre octobre et jours suivants, à dix heures du matin, dans la salle de vente ci-dessus indiquée, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente aux enchères d'une quantité de belles montres en or à Lépine et d'autres en argent, d'outils d'horlogerie, le tout saisi contre le sieur Sanday, qui était horloger à Lyon.
Cette vente a lieu en vertu d'un jugement rendu le trente août dernier par le tribunal civil de Lyon en due forme.
Le lendemain mercredi, à dix heures du matin, on vendra des hardes. (6511)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE
Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 43,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr.
On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Niodet, notaire. (9915)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A LOUER DE SUITE,
avec dédite au gré du preneur.
UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS
DU PREMIER ORDRE.
S'adresser à l'étude dudit M^e Duguey. (9537)

ÉTUDE DE M^e NEPPEL, NOTAIRE A LYON, RUE CLERMONT, 7.

A VENDRE.
FONDS DE CAFÉ
BIEN ACHALANDÉ,
situé dans un des plus beaux quartiers de la ville.
On donnera toutes les facilités pour le paiement.
S'adresser à M^e Neppel, notaire à Lyon, rue Clermont, 7. (9786)

A VENDRE A L'AMIABLE,
En l'étude de M^e Préveraud, notaire à Mâcon, rue Lamartine,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ
Située à Levigny, commune de Charnay,
A VINGT MINUTES DE MACON.

Elle se compose d'une jolie maison bourgeoise, tenaillier renfermant un pressoir, quatre cuves, bâtiments d'exploitation, cour, jardins, vignes et prés, le tout réuni occupant une superficie de 1 hec. 84ares 56 cent.

1. Une vigne dite Terre-Myon,	4	41	90
2. Une autre maison de vigneron avec cour, jardin et pré 1 ^{re} qualité.	20	95	
3. Une vigne dite les Percerons .	58	40	
4. Une vigne dite en Chuffailles .	59	20	
5. Terre et vigne dites les Combès.	64	60	
6. Prés Satin	25	60	

Total de la superficie 8 35 19
Cette propriété appartient à M. Jacques Bonnin, propriétaire à Levigny, commune de Charnay.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, sur les lieux, à M. Bonnin, à M^e Préveraud, notaire à Mâcon, dépositaire des titres de propriété, et à M. Bonnet, rue Pailleron, n. 47, à la Croix-Sousse. (85)

A vendre.
UNE JOLIE PROPRIÉTÉ
Située aux Charpennes, rue Neuve,

de la contenance de près de deux hectares.
Il y a une jolie maison ayant quatre pièces au rez-de-chaussée et un premier étage, propre pour bourgeois, fabrique ou cultivateur. Elle se loue 500 fr.
S'adresser chez M. Serve, liquoriste, rue du Plat, à Lyon. (413)

A vendre pour cause de cessation de commerce.
bon fonds de confiseur-liquoriste
Situé dans un très-beau quartier d'une ville la plus importante d'un département voisin.
S'adresser à M. Wirig, pastilleur, place de la Préfecture, n. 15, au 3^e, à Lyon. (91)

LE DIMANCHE 8 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS,
VENTE

en totalité ou en parties détachées
D'UN JOLI DOMAINE
Situé à l'Île-d'Abeau, près de Bourgoin.

Ce domaine est de la contenance d'environ 15 hectares, dont 12 hectares environ en terres labourables et prairies, formant trois pièces assez rapprochées les unes des autres, et 3 trois hectares environ formant un clos, dans l'intérieur duquel se trouvent une vigne d'un grand produit, jardin, bosquets, jeu de boules, maison de maître, pavillon et bâtiments d'exploitation.

Ce dernier article peut être vendu séparément et joint le produit à l'agrément. La totalité de ce domaine offre un placement de fonds avantageux.
Le détail sera fait au gré des acquéreurs, auxquels on accordera huit ans de terme pour les paiements.
La vente aura lieu dans les bâtiments du domaine, ledit jour 8 octobre, par le ministère de MM. Alezina et Lebrun, propriétaires. (2205)

A vendre pour entrer en jouissance de suite,
DIVERS EMPLACEMENTS TRÈS-BIEN SITUÉS,
propres à bâtir.
Sur les Tapis, à la Croix-Roussa.

AU MÊME LIEU,
UNE MAISON BOURGEOISE
D'UNE BELLE ARCHITECTURE MODERNE,
Composée de caves voûtées, vingt pièces bien décorées, jardin, aisances et dépendances, formant une petite masse d'environ 16 ares, entourée par trois rues.
S'adresser à M. Boutet, propriétaire, cours Lafayette, 5. (120)

A VENDRE.
UNE PROPRIÉTÉ
dite Les Pichoux,
Située à Clémentia, canton de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain),
A DIX KILOMÈTRES DE THOISSEY-SUR-SAONE,

Elle est composée de trois fermes, prés, terres, vignes, hautains et bois, de la contenance de 70 hectares d'un seul tènement, et du revenu de 4,153 fr. (bois réservé).
S'adresser à M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, dépositaire du plan, ou à M. Ravet-Rolland, à Bourg. (127)

A VENDRE
1^o UNE MAISON BOURGEOISE,

Au hameau de Beaugard, commune de Feyzen (Isère),
Avec bâtiment de grangeage, cour, jardin, puits à eau claire, citerne et verrière, le tout d'un seul tènement clos de murs, de la contenance d'environ un hectare. Il existe indépendamment une salle d'ombrage et une allée de mûriers de très-belle venue; enfin, dans toute l'étendue occidentale de la propriété, est une terrasse d'allée d'où l'on découvre à peu de distance le Rhône, le chemin de fer et tout le coteau lyonnais.

2^o un fonds en terre, vigne et hautains,
Au lieu appelé les Côtes-de-Gournay,
Séparés des bâtiments par le chemin de Beaugard, de la contenance de trois hectares environ.
S'adresser à M. Clopin, propriétaire et marchand de grains à la Bégude, commune de Feyzen. (2200)

A vendre pour cause de cessation de commerce.
UN FONDS DE CAFÉ
BIEN ACHALANDÉ,
situé dans un beau quartier et sur une belle promenade.
S'adresser chez M. Tronnel, rue Saint-Marcel, 25. (126)

A vendre pour cause de maladie.
UN FONDS D'AUBERGE
BIEN ACHALANDÉ.
Location très-modérée. — S'adresser rue Mulet, 2, au 1^{er}, à M. Barbotat, chargé d'affaires. (153)

A vendre.
cinq ourdissoirs en bon état,
GARNIS DE TOUTS LEURS ACCESSOIRES.
L'acquéreur de ces objets pourrait occuper de suite l'appartement où ils sont placés, rue du Commerce, 17.
S'adresser au concierge de ladite maison. (145)

A vendre de suite pour cessation de commerce.
UN FONDS D'HOTEL
TRÈS-BIEN ACHALANDÉ,
Situé à Saint-Etienne, dans une position très-avantageuse.
On donnera toutes les facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, ou à M. Sauvignier, sellier-carrossier, place Croix-Paquet. (146)

AVIS.
M. Berger, écrivain et propriétaire à Rive-de-Gier, est chargé de vendre 1/40^e d'action au puits de la Plaine-du-Gier, du placement d'un jeune commis solvable, d'une apprentie couturière et de deux bonnes nourrices. (Affranchir.) (2208)

AVIS.
UNE PERSONNE âgée de trente-six ans, qui a géré pendant plusieurs années une maison de banque, désirerait trouver un emploi de confiance. Si une caisse lui était confiée, elle fournirait un cautionnement de 20 à 25,000 fr.
S'adresser à M. Viot, père, place Bellecour, n. 24, qui absente seulement les jeudis et dimanches de chaque semaine. (147)

A louer, quai de Retz,
POUR LA SAINT-JEAN 1844.

grand et beau magasin d'une pièce,
à deux arcs, et arrière-magasin de 25 mètres sur 8 mètres, avec cour très-claire qui sera couverte d'un ciel-ouvert vitré. — S'adresser quai de Retz, n. 49, au 3^e. (142)

A louer de suite pour la Noël.
APPARTEMENT composé de sept pièces, au 3^e, quai d'Orléans, à l'angle de la place de la Platière. On louera le tout ou partie, et l'on fera des réparations.

MAGASIN ET ENTASOL dans la même maison, sur la place de la Platière.
S'adresser, pour traiter, à M. Morellon aîné, place du Concert, n. 3, de huit heures à deux heures. (145)

DEPOT GENERAL
DE SOULIERS EN CAOUTCHOUC (soit gomme élastique), pour hommes, femmes et enfants, chez SCHILFARTH, bottier, rue Romarin, n. 17, à Lyon.
Cette chaussure, complètement en caoutchouc, est la plus élastique que l'on puisse désirer, et offre le meilleur moyen d'avoir toujours les pieds au sec et au chaud. On peut s'en servir pour souliers et pour claques, et résister à plus mauvais temps. Les prix très-modérés sont depuis 4 fr. 50 c. jusqu'à 7 fr.
Les médecins conseillent beaucoup l'usage de cette chaussure. (157)

Avis au Public.
Les sieurs SERMET et BÉCAT ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont une pépinière située à Perrache, près l'usine à gaz, qui contient 15,000 pieds de mûriers pour planter en belles qualités, et 4 à 5,000 peupliers aussi pour planter.
Les personnes qui voudront en prendre connaissance peuvent s'adresser chez M. SERMET, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon, ou à M. BÉCAT, marchand d'huiles à Sainte-Foy-lez-Lyon. (228)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,
Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente viagère, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.
La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.			
8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.	
9	51	—	à 60
10	68	—	à 65
12	80	—	à 70
14	89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (7603)

PHARMACIE
A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, N^o 23.
GUÉRISON
DES MALADIES SECRÈTES,
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Salsepareille et de Séné.
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix: 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (7148)

JUSQU'AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES,
BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,
PARTENT TOUTS LES JOURS
DE LYON POUR CHALON
à 6 heures du matin. (7564)

DU 2 AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,
LE CYGNE
PARTIRA POUR
MACON ET CHALON
TOUTS LES JOURS PAIRS
à SEPT heures du matin. (7143)

DEPURATIF DU SANG.
LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUER, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acréte ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.
Se vend à Lyon, à la pharmacie QUER, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOR. (8778)

SUCCURSALE WARTON, A LYON.
PLUS DE CONSEILS
PLUS DE DÉMÊTES
PLUS DE MALADIES
La Maison Warton, à Paris, rue Richelieu, n. 65, envoie gratis et franco, à tous ceux qui le demandent, l'Exposition d'un mo en nature de vinère, sans payement et sans médecine. La Constitution, même la plus rebelle (affranchir), pour l'obtenir à LYON, s'adresse à Madeemoiselle MARIA DENRY, rue Jarente, n. 4. (2206)

POMMADE DU BARON DUPUTREYN
COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c.
Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (5245—5547)

A DATER DU 20 SEPTEMBRE,
L'AIGLE
PARTIRA
POUR CHALON
Tous les jours impairs à 5 heures du matin. (7509)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulaille, 19.